





# Vacances : que vérifier avant le départ ?



- 

**Envoyez-vous vos papiers par mail** pour disposer d'une copie numérique en cas de perte. ....
- 


**Pensez à prendre les numéros utiles en cas d'urgence** : votre intermédiaire d'assurance, le service relation clientèle de votre assureur, le numéro de l'assistance, si elle est incluse dans votre contrat. ....
- 


**Préparez l'indispensable** : bouteilles d'eau, pharmacie de voyage, encas, crème solaire, couches, affaires de rechange et de quoi occuper les enfants. ....
- 


**Faites le tour de la maison** : coupez l'eau et le gaz et assurez-vous d'avoir bien fermé toutes les portes, les fenêtres et les volets. ....


## Si vous devez prendre un avion ou un train



- 

**Étiquetez vos bagages** (nom, adresse, mail, numéro de téléphone) pour éviter de les perdre. ....
- 

**Vérifiez la taille et le poids des bagages autorisés** : cela peut varier d'une compagnie à l'autre ! ....
- 

**Vérifiez les conditions d'annulation ou de report** des vols ou trains prévus. ....
- 

**Souscrivez si nécessaire une assurance annulation** en achetant votre billet : vous serez couvert dans des cas particuliers (maladie, décès d'un proche). ....

## Si vous partez à l'étranger



**Vérifiez quels documents** (passeport valable plusieurs mois après le séjour, visa, ...) **sont nécessaires pour votre pays de séjour auprès de son ambassade (ou son consulat) en France.** Attention, la production de ces documents peut prendre plusieurs semaines ! .....



**Renseignez-vous sur les vaccins obligatoires ou recommandés** pour votre destination. ...



**Renseignez-vous sur les risques dans le pays de séjour sur le site du ministère des Affaires étrangères.** .....



**Retirez des devises et vérifiez que votre carte bancaire vous permet bien de payer à l'étranger** (si besoin augmenter les plafonds de retrait et de paiement de votre carte). .....



**Si vous voyagez dans l'Union européenne, demandez une carte européenne d'assurance maladie** pour chaque membre de votre famille sur ameli.fr deux semaines minimum avant votre départ. ....



**Assurez-vous que votre forfait téléphonique fonctionne à l'étranger et modifiez les paramètres de votre mobile** (« données à l'étranger » désactivées) pour ne pas faire flamber votre facture. ....

**Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union européenne, faites le**

# 112

N° d'urgence européen

Informations non contractuelles données à titre purement indicatif dans un but pédagogique et préventif. GENERALI ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature lié aux informations fournies.

Sources : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F213>

